

Le retour de la forêt

Au XIX^e siècle, deux lois reposant sur un discours environnemental catastrophiste ont permis à l'État d'asseoir son autorité sur les espaces ruraux... en favorisant le reboisement.

Guillaume Decocq, Bernard Kalaora et Chloé Vlassopoulos

Novembre 1843. De retour d'un voyage dans les Alpes, l'économiste Adolphe Blanqui, livre ses inquiétudes sur le déboisement des montagnes dans un rapport de l'Académie des sciences morales et politiques. Pour lui, si le pays ne se reboise pas vite, il court à sa perte :

Le sol dépouillé d'herbes et d'arbres par l'abus du pacage et par le déboisement, porphyrisé par un soleil brûlant, sans cohésion, sans point d'appui se précipite alors dans le fond des vallées, tantôt sous forme de lave noire, jaune ou rougeâtre, tantôt par courant de galets et même de blocs énormes qui bondissent avec un horrible fracas et produisent dans leur course impétueuse les plus étranges bouleversements. Il n'y a pas de temps à perdre, ou bien, dans cinquante ans d'ici, la France sera séparée du Piémont comme l'Égypte de la Syrie : par un désert.

Hormis son lyrisme désuet, ce tableau apocalyptique ressemble fort aux discours que l'on entend depuis quelques années, alors que le réchauffement climatique induit par l'émission des gaz à effet de serre est une préoccupation grandissante dont se sont emparées les politiques publiques, nationales et internationales.

En France, l'heure est à la dynamisation de la sylviculture et au remplacement des vieux arbres par de nouveaux :

il faut rajeunir les forêts en les exploitant plus intensément, de manière à piéger davantage de CO₂. Tel est, en substance, le propos sur les forêts de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. À l'échelle internationale, la marchandisation du carbone lancée par le protocole de Kyoto, en 1997, place la forêt au premier plan dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Certes, les faits sont indiscutables : *ex aequo* avec l'agriculture, la foresterie constitue la quatrième cause mondiale d'émission de gaz à effet de serre après l'énergie, l'industrie et les transports, selon le rapport du programme des Nations unies pour l'environnement de 2012. La déforestation est la première source incriminée, avant les feux de tourbe et de forêts. En 2014, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) a estimé que la perte annuelle nette de superficie forestière entre 2000 et 2005 dans le monde s'élevait à 7,3 millions d'hectares (ha) par an. Or d'une part, les forêts constituent des puits de carbone naturels : ensemble, les forêts boréales, tempérées et tropicales représentent près de la moitié du carbone stocké par la biosphère et 77 % du stock constitué par la biomasse aérienne. D'autre part, la destruction des forêts est source d'émission de

L'ESSENTIEL

■ En France, au XIX^e siècle, les génies forestier et civil rivalisent d'arguments pour convaincre du rôle protecteur de la forêt contre les aléas climatiques.

■ Ignorant les récentes avancées scientifiques, le discours joue sur la fibre émotionnelle et patriotique de l'opinion.

■ Il aboutit aux lois de 1860 et 1882, qui conduisent au boisement de 250 000 hectares de montagne au détriment des sociétés paysannes locales.

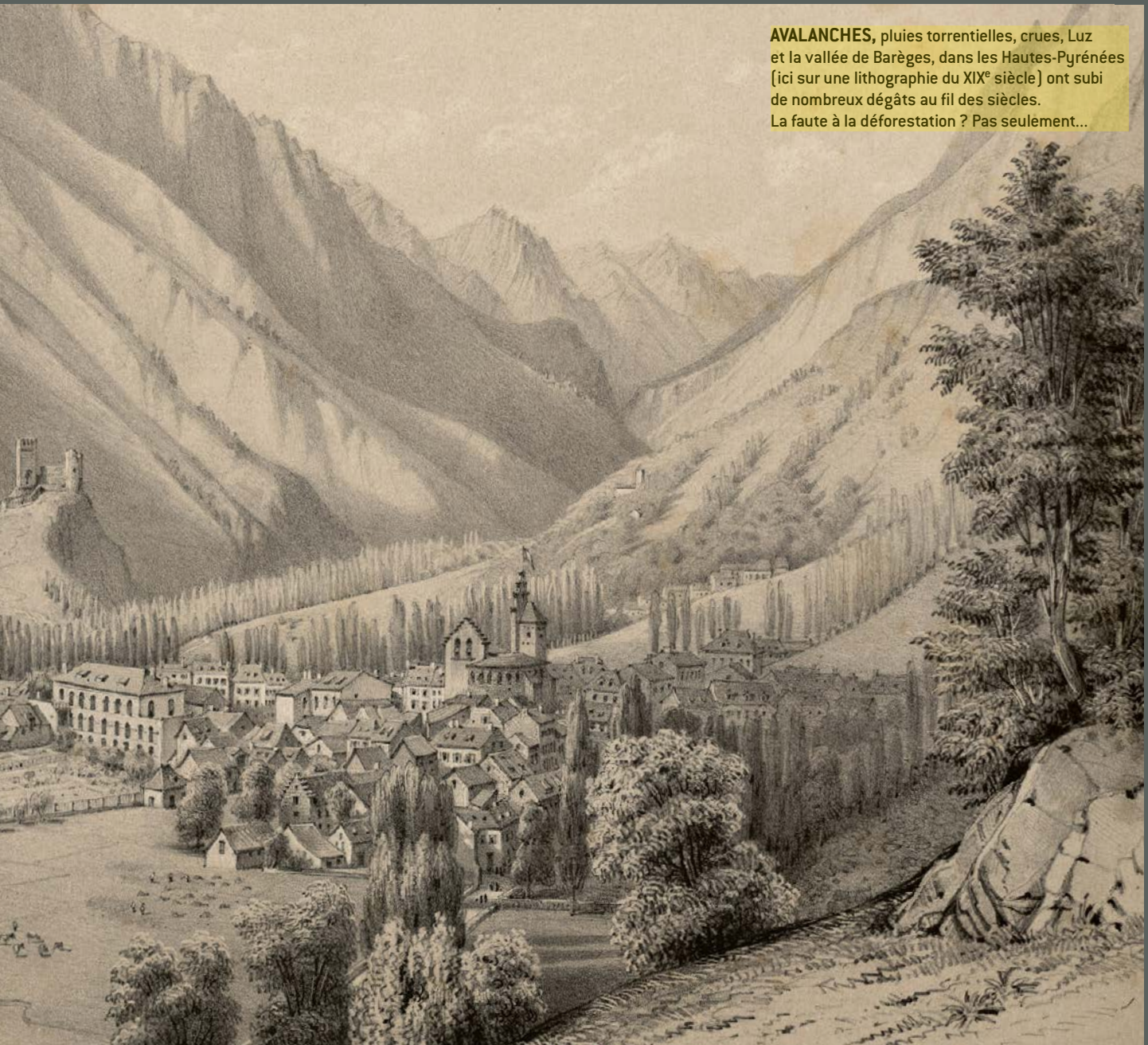
■ En écho, le « marché du carbone » mondialisé du XXI^e siècle présente de nouveau la forêt comme un remède miracle contre le réchauffement climatique.

© Bibliothèque municipale de Toulouse - Domaine public



salvatrice

AVALANCHES, pluies torrentielles, crues, Luz et la vallée de Barèges, dans les Hautes-Pyrénées (ici sur une lithographie du XIX^e siècle) ont subi de nombreux dégâts au fil des siècles. La faute à la déforestation ? Pas seulement...



gaz à effet de serre, en particulier de CO₂. Le Giec estime que 12 % des émissions globales anthropiques de CO₂ sont dues à la déforestation, soit autant que celles dues aux transports ou à l'agriculture.

Tous ces chiffres plaident en faveur de la reforestation et de l'afforestation (l'implantation de nouvelles forêts). Toutefois, si l'argumentation technoscientifique est indiscutable, elle ne prouve pas pour autant que la transformation de la forêt en moyen pour atténuer le changement climatique ne produit que des impacts positifs, tant pour la planète que pour les communautés locales. Les bergers du XIX^e siècle l'ont appris à leurs dépens lorsque, à la suite de Blanqui et d'autres, l'État français usa de l'argument d'une « forêt salvatrice », capable de protéger les populations humaines des pires catastrophes climatiques, pour asseoir son autorité sur les zones rurales qui lui échappaient encore : les montagnes.

Des montagnes dévastées

Lorsque Blanqui publie son rapport, la France n'a jamais eu aussi peu de forêts : la surface boisée n'est que de 75 000 kilomètres carrés, contre 155 000 aujourd'hui, et consiste bien souvent en des taillis dégradés. Ce « minimum forestier » est le résultat d'une combinaison de facteurs qui ont marqué le XVIII^e siècle : les famines récurrentes, qui ont favorisé le défrichement pour trouver de nouvelles terres agricoles et pastorales ; la multiplication des droits d'usage dans les forêts royales sous l'Ancien régime ; la Révolution qui, avec la privatisation des forêts, a été suivie d'une exploitation assez anarchique et de nouveaux défrichements ; et, probablement, les détériorations climatiques du Petit Âge glaciaire – une période de plus de 400 ans (1400-1850) durant laquelle les hivers furent très rudes en Europe –, qui ont fait descendre la limite altitudinale des forêts en montagne.

C'est dans ce contexte qu'apparaissent des idées nouvelles sur le rôle de la forêt dans la nature et dans la société et que la formation des torrents qui inondent et dévastent les plaines et vallées soulève le problème du déboisement des montagnes. De là émerge peu à peu un discours sur les bienfaits de la forêt, que l'on qualifierait aujourd'hui d'environnemental.

Les agents de l'administration forestière du XIX^e siècle livrent un discours construit

LES AUTEURS



Guillaume DECOCQ est professeur en pharmacie et botanique et directeur de l'unité Écologie et dynamique des systèmes anthropisés (FRE 3498, CNRS), à l'université de Picardie-Jules-Verne.



Bernard KALAORA est professeur honoraire en sociologie de l'environnement à l'université de Picardie-Jules-Verne.



Chloé VLASSOPOULOS est maître de conférences en sciences politiques à l'université de Picardie-Jules-Verne.

autour de deux registres : l'un se rapporte au rôle de la forêt dans les équilibres naturels, l'autre à son rôle dans la société. Prophètes du catastrophisme, ils opposent les vertus du reboisement aux cataclysmes du déboisement et aux conséquences sur les plans physique et social. La destruction des forêts n'est pas seulement une atteinte au capital économique ; elle porte en elle la disparition des espèces animales et végétales, dont l'homme.

Pour argumenter ce discours, les forestiers attribuent à la forêt la capacité de réguler le climat et les conditions météorologiques, de purifier l'air, de régulariser les cours d'eau, de protéger les sols contre l'érosion, de chasser les « miasmes » responsables des plus terribles épidémies (malaria, typhus, fièvre typhoïde, choléra, tuberculose...), d'embellir les paysages. Le discours hygiéniste rencontrera même le discours patriotique et les intentions militaires au lendemain de la défaite de 1870, celle-ci étant mise sur le compte d'un plus faible taux de boisement en France qu'en



LES SOCIÉTÉS PAYSANNES DE MONTAGNE ont été rendues responsables des crues torrentielles qui ont dévasté les villes de plaine au XIX^e siècle et de bien d'autres maux imputés au déboisement et au pastoralisme. Les politiques de reboisement les ont peu à peu exclues. L'administration des Eaux et Forêts, un corps de police (à droite, un élève officier de l'école royale forestière de Nancy, vers 1843), avait le pouvoir de faire des procès aux paysans récalcitrants et de les instruire.